L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 17 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLÉANS
MARDI, 26 JUILLET 1892

OFFICIEL.

Assemblée Générale

— DE —

L'ETAT DE LA LOUISIANE.

Session régulière de 1892.

No 61.] LOI

Pour autoriser les parents à nommer par testament, dans certains cas, des tuteurs à leurs enfants.

Section 1re.—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que, si l'un des deux parents est interdit en notoriété foi, l'autre aura le droit de nommer un tuteur à ses enfants, ainsi qu'y pourvoit maintenant la loi dans le cas où le père ou la mère mourant le dernier. Mais si le parent interdit en notoriété dément recouvrait la raison, la tutelle, par les présentes autorisée, serait révoquée.

G. W. BOLTON,
Speaker de la Chambre des Représentants.

H. R. LOTT,
Président pro tem du Sénat.

Approuvé le 6 juillet 1892.

MURPHY J. FOSTER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Pour copie conforme :

T. S. ADAMS,
Secrétaire d'Etat.

No 62.] LOI

Pour amender la loi No 5 des lois de l'année 1892, intitulée : "Loi pour prohiber la pose d'écluses à ris, de dalles, de tuyaux ou d'autres substances étrangères dans les levées publiques de l'Etat pour des objets d'irrigation et autres ; pour exiger l'enlèvement, par les Jurés de police ou Bureaux de levées, de toutes écluses à ris, dalles, de tous tuyaux ou autres conduits ; et pourvoyant à la pénalité à imposer pour violation de cette loi." Pour régler l'usage des siphons dans un but d'irrigation et autres.

Section 1re.—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que la section 2 de la loi No 5 des lois de l'année 1892, intitulée : "Loi prohibant la pose d'écluses à ris, de dalles, de tuyaux ou autres substances étrangères dans les levées publiques de l'Etat, etc., etc., et pour les différentes, amendée et décrétée à nouveau dans le langage suivant : Que toute personne qui posera dans les levées publiques de l'Etat une écluse à ris, une dalle, un tuyau ou autre conduit après ladite date, ou qui omettra d'enlever des levées toute écluse à ris, dalle, tout tuyau ou autre conduit existante après ladite date alors que l'ordre en aura été donné par le Jury de police ou Bureau de levée de sa paroisse, sera considérée coupable d'un méfait qui, s'il est prouvé devant n'importe quelle cour de juridiction compétente, sera condamnée à une amende n'excédant pas cinq cents dollars ($500) ou à un emprisonnement n'excédant pas soixante (60) jours, ou à toutes deux pénalités, à la discrétion de la cour. Pour chacune de ces condamnations, en vertu de cette loi, l'avocat de district poursuivant recevra des honoraires de dix dollars ($10). Les dispositions de cette loi ne seront pas applicables aux levées du fleuve Mississippi non comprises dans les limites du cinquième district de la Louisiane, le district de levée de l'Atchafalaya, de Lafourche, du Pontchartrain, du Lac Borgne et d'Orléans. Les dispositions de cette loi ne seront pas applicables non plus aux levées comprises dans le district de levées du Bassin du Lac Borgne, au-dessous la limite inférieure de la plantation Monsecour. Pas plus qu'elles ne s'appliqueront aux tuyaux posés à travers la levée de la Nouvelle-Orléans avec l'assentiment des autorités municipales ; et dans d'autres villes de l'Etat avec celui du jury de police de la paroisse où sera située la ville, dans un but d'égouts ou pour pomper de l'eau à l'usage de ladite corporation ou de ceux de ses habitants qui ont été autorisés à poser des tuyaux à la rivière pour y puiser de l'eau.

Sec. 2. Il est, en outre, décrété, etc., Que le bout de décharge des siphons qui servira à l'irrigation ou à d'autres objets, sera à au moins vingt sept pieds de la base intérieure de la levée et à angle droit de celle-ci.

G. W. BOLTON,
Speaker de la Chambre des Représentants.

CHARLES PARLANGE,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvé le 6 juillet 1892.

MURPHY J. FOSTER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Pour copie conforme :

T. S. ADAMS,
Secrétaire d'Etat.

No 63] RÉSOLUTION CONCURRENTE
No 9 DE LA CHAMBRE.

Attendu que la Rivière Mermentau, dans la partie sud-ouest de la Louisiane, partage en deux la plus belle région rizière de l'Amérique, dans son cours du pont du chemin de fer au Golfe du Mexique, et est le débouché naturel d'une étendue de pays vaste, riche et productive atteignant de toutes parts de l'Union une immigration nombreuse et intelligente ; et,

Attendu que ladite Rivière dans son cours au Golfe est obstrué par des bancs de sable qui nuisent sérieusement à sa navigation, et que, si elle en était débarrassée, elle fournirait aux marchés commerciaux du monde une immense source d'alimentation pour le bois de charpente, les bestiaux, les grains, les fruits, etc.

Donc, il est résolu par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que nos Sénateurs et Représentants au Congrès soient requis de demander avec instance l'adoption d'une loi exigeant que le Gouvernement Fédéral, par l'entremise du département dont c'est du ressort, ait recours aux mesures nécessaires pour enlever les sables bancs, dragner et creuser plus profondément le chenal de ladite rivière toutes les fois que cela sera urgent pour que la navigation en soit libre et sans encombre, afin de donner un transit prompt, direct et sûr au commerce de cette section du pays ; loi faisant aussi une allocation d'argent qui suffise à mettre à exécution l'objet énoncé dans cette résolution. Il est, en outre, résolu, etc., Que le Gouverneur soit requis de transmettre une copie de ces résolutions à chacun de nos Sénateurs et Représentants au Congrès.

G. W. BOLTON,
Speaker de la Chambre des Représentants.

H. R. LOTT,
Président pro tem. du Sénat.

Approuvé le 6 juillet 1892.

MURPHY J. FOSTER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Pour copie conforme :

L. F. ADAMS,
Secrétaire d'Etat.

No 66] LOI

Pourvoyant à l'échange de bons de l'Etat de la Louisiane nouvellement imprimés et grossoyés, pour des bons consolidés de l'Etat validés et à percevoir.

Section 1re.—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que le Gouverneur, le Lieutenant-Gouverneur, l'Auditeur, le Trésorier, l'Avocat Général et le Secrétaire d'Etat sont, par les présentes, constitués en un Bureau d'Examen et d'Echange, avec le pouvoir de recevoir les bons consolidés de l'Etat de la Louisiane validés à percevoir et à émettre en leur place des bons nouvellement imprimés et grossoyés ainsi qu'il est pourvu ci-après. Le Gouverneur sera, ex officio, Président dudit Bureau, et, en son absence, le Bureau choisira un de ses membres présents pour présider temporairement. Trois membres formeront un quorum avec le pouvoir d'expédier les affaires. Le Bureau se réunira régulièrement en la ville de Bâton Rouge, Lne, le second mardi de chaque mois, pendant une année, après le 1er octobre 1892 ; et après cela, il se réunira tous les trois mois.

Sec. 2.—Il est, en outre, décrété, etc., Que ledit Bureau emploiera un secrétaire à un salaire fixe, qui conservera les procès-verbaux de toutes les réunions du Bureau. Celui-ci adoptera des règlements pour se gouverner et préparera tous les blancs et livres nécessaires à la mise en vigueur de cette loi.

Sec. 3.—Il est en outre décrété, etc., Que, à échange des bons consolidés validés à percevoir qui seront présentés au Bureau, ce dernier fera imprimer et graver des bons nouveaux de l'Etat qu'il émettra des dénominations de cent dollars ($100), cinq cents dollars ($500) et mille dollars ($1000), signés par le Gouverneur, l'Auditeur, et le Secrétaire d'Etat, datés de Bâton Rouge, Lne, du 1er juillet 1892, échéant le 1er janvier 1914 et portant intérêt au taux de Quatre pour cent par an payable semestriellement en les villes de New York et de la Nouvelle-Orléans, les premiers jours de Juillet et de Janvier de chaque année. Des coupons pour cet intérêt seront attachés aux bons ; et intérêt et principal seront payables en argent légal des Etats Unis.

Sec. 4.—Il est, en outre, décrété, etc., Que les bons consolidés seront annulés et détruits par ledit Bureau au fur et à mesure qu'ils seront remis en échange des nouveaux ; et, dans chaque cas, le procès verbal de l'opération sera publié dans le journal officiel de l'Etat et un rapport complet présenté à l'Assemblée Générale dans la première semaine de chacune de ses sessions. Les procès-verbaux et tous les livres et archives du Bureau, ainsi que les bons en blanc nouvellement imprimés seront déposés dans le bureau du Trésorier d'Etat.

Sec. 5.—Il est, en outre, décrété, etc., Que le Bureau ne recevra pas en échange les bons consolidés à percevoir déclarés nuls et non avenus par l'article 223 de la Constitution de l'Etat, ni les bons consolidés remis pour échange en vertu de la loi 121 de 1880 et non détruits ; pas plus qu'aucunes autres obligations de l'Etat, excepté les bons consolidés validés non-sommés.

Sec. 6.—Il est, en outre, décrété, etc., Que les bons émis en échange, conformément aux dispositions de cette loi, seront, sous tous les rapports, aussi valides que les bons consolidés remis ; l'objet de cette loi étant de pourvoir à un bon exempt de toute altération gravée dessus, et d'exclure de la circulation les bons non validés ainsi qu'y pourvoit la section 5 de cette loi.

Sec 7.—Il est, en outre, décrété, etc., Que l'intérêt sur les anciens bons consolidés validés cessera après le 1er juillet 1892 ; et le Trésorier d'Etat ne paiera l'intérêt que sur les nouveaux bons dont l'émission est autorisée en échange des anciens.

Sec. 8.—Il est, en outre, décrété, etc., Que toute personne recevant de nouveaux bons en échange d'anciens, en vertu de cette acte, paiera pour les nouveaux bons reçus par elle un dollar par bon, produit qui servira à couvrir les frais d'impression, de gravure et dedite bons.

G. W. BOLTON,
Speaker de la Chambre des Représentants.

CHARLES PARLANGE,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvé, le 6 juillet 1892.

MURPHY J. FOSTER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Pour copie conforme :

T. S. ADAMS,
Secrétaire d'Etat.

No 67] LOI

Autorisant le juri de police de la paroisse Claiborne à vendre un certain morceau de terre situé en et appartenant à ladite paroisse.

Section 1re.—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que le Juri de police de la paroisse Claiborne est, par les présentes, autorisé à, et pouvoir lui est donné, de vendre à l'enchère publique ou privée, à un prix pas moindre de un dollar et vingt-cinq cents [$1.25] par acre, un certain morceau de terre appartenant à et situé en ladite paroisse et décrite comme suit : La moitié est du quart sud-est de la section vingt-neuf, circonscription territoriale dix-neuf, "North range Six West" (E 1|2 of S E 1|4, Sec. 29 T 19 N R. 6 W.)

Le président dudit jari de police signera les titres de cette terre au nom de la paroisse ; et le produit de la vente sera versé dans le trésor de la paroisse, sujet à la disposition dudit Jari de police.

G. W. BOLTON,
Speaker de la Chambre des Représentants.

CHARLES PARLANGE,
Lieutenant Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvé le 6 juillet 1892.

MURPHY J. FOSTER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Pour copie conforme :

T. S. ADAMS,
Secrétaire d'Etat.

No 68] LOI

Créant une cour de juge de paix et des fonctions de constables additionnelles pour le septième ward de la paroisse Sabine.

Section 1ère—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Qu'une cour de juge de paix et des fonctions de constable additionnelles sont, par les présentes, créés pour le Septième ward de la paroisse Sabine, avec siège établi en la ville de Pleasant Hill. Juge et constable seront nommés par le Gouverneur.

Sec. 2.—Il est, en outre, décrété, etc., Que ledits juges de paix et constable auront les mêmes traitements, [illegible] juge et le constable dédit [illegible] ledit ward. Ils seront [illegible] juridiction assurément et [illegible] ; et les contingences [illegible] de paix et constable seront dûs aux prochaines élections générales en l'an 1896.

G. W. BOLTON,
Speaker de la Chambre des Représentants.

CHARLES PARLANGE,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvé le 6 juillet 1892.

MURPHY J. FOSTER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Pour copie conforme :

T. S. ADAMS,
Secrétaire d'Etat.

Les Pilules d'Ayer

Sont mieux connues et plus généralement employées que n'importe quel autre cathartique. Recouvertes de sucre, purement végétales et exemptes de mercure ou d'aucune autre drogue nuisible, elles sont la médecine idéale de la famille. Quoique promptes et énergiques dans leur action, l'usage de ces pilules est accompagné seulement des meilleurs résultats. L'effet en est de fortifier et de régler les fonctions organiques, étant spécialement salutaire dans les divers dérangements de l'estomac, du foie et des intestins.

Les Pilules d'Ayer

sont recommandées par tous les principaux médecins et droguistes, comme le remède le plus prompt et le plus efficace contre la bile, les nausées, la constipation, l'indigestion, l'inertie du foie, la jaunisse, l'assoupissement, la douleur dans le côté et le mal de tête ; aussi, pour soulager les rhumes, les fièvres, la névralgie et le rhumatisme. Elles sont prises avec grand profit contre les frissons et les maladies particulières du Sud. Pour les voyageurs, soit par terre ou par mer,

Les Pilules d'Ayer

sont les meilleures, et on ne devrait jamais oublier d'en avoir une provision dans ses bagages. Pour qu'elles conservent leur intégrité médicinale dans tous les climats, elles sont mises en flacons aussi bien qu'en boîtes.

"J'ai fait usage des Pilules d'Ayer dans ma famille pendant plusieurs années et les ai toujours trouvées être un doux et excellent purgatif, ayant un bon effet sur la foie. Ce sont les meilleures pilules en usage." — Frank Spillman, Sulphur, Ky.

Les Pilules d'Ayer,

Préparées par le Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass. Vendues partout par les Droguistes

Chaque Dose est Efficace.

En villégiature.

Depuis quelques années nombre de ceux qui émigrent de la Nouvelle-Orléans quand commencent à y sévir les chaleurs, choisissent, comme lieu de villégiature, Waukesha, petite ville du Wisconsin, dont nos lecteurs ont certainement entendu parler maintes fois.

Elle attire non seulement parce qu'elle est située dans une jolie région tempérée, mais aussi, parce que la nature l'a doté d'eaux minérales dont les qualités curatives ont été fréquemment attestées par des praticiens autorisés et confirmées surtout par de notables guérisons.

Un de nos amis qui y séjourne actuellement, M. H. Rolling, l'éminent pianiste professeur, nous dit que l'endroit, animé par la vogue dont il jouit, marche résolument dans la voie du progrès.

Il nous donne des détails qui ne sont pas sans nous humilier quelque peu, car en les lisant nous sommes obligés de reconnaître que, sur cette voie des améliorations, des embellissements, la Nouvelle-Orléans, malgré sa population de près de 300,000 âmes, se laisse distancer par des villes, qui fréquemment en comptent six ou huit mille à peine.

Malgré les impôts très lourds qui se paient ici, nous en sommes restés à une phase comme rudimentaire sous bien des rapports ; nos voies de communication sont défectueuses, nos rues sont d'une saleté auguséenne ; avec rupture continuelle de niveau ; le drainage pitoyable ; les quais mal entretenus ; les protections contre la crue des eaux, les crevasses absolument insuffisantes ; l'éclairage scandaleusement intermittent ; l'eau est presque refusée à certains quartiers ; la police est réduite à un nombre dérisoire, et l'on peut avancer que c'est exceptionnellement que les rues portent leurs noms et les maisons leurs numéros.

On nous annonce que Waukesha, elle marche toujours d'un bon pas, et que, voisine de Chicago—deux heures environ—elle commence à faire toilette pour la Columbian Exposition—1893.

Cette villette, de sept à huit mille âmes, a bien véritablement son homerule que nul ne lui conteste ; elle n'a point de Conseil de Ville ni se gouverne elle-même. Or, malgré cela, on peut être bien à même de cela, elle est remarquablement entretenue au moyen d'une taxe d'Etat et d'une taxe paroissiale fort modique.

Les rues sont bien alignées, ainsi que nous l'indique une gravure—plan maintenant sous nos yeux ; elles sont propres, arrosées deux fois par jour sur tous les points ; et la nuit, éclairées par un système de lumière électrique, exempt des périlleuses intermittences que nous connaissons trop ici.

Toutes choses prouvant une fois de plus la vérité du mot de La Fontaine :

"On a souvent besoin d'un plus petit que soi."

Notre bonne ville natale nous pardonnera de lui adresser ce discours ; mais en toute franchise elle le mérite. La Nouvelle Orléans si remarquable sous nombre d'aspects est en plein réel sous d'autres.

C'est à cette conclusion forcée que nous arrivons encore en lisant nos lettres d'ami présentement à Waukesha et autres villes comparativement petites.

West End.

Si le temps se comporte de façon à le permettre, il se pourrait bien que l'administration du West End donnât, cette semaine, jeudi ou vendredi, comme la semaine dernière, une soirée de gala, c'est à dire concert et feu d'artifice tout à la fois. La première tentative a été fort heureuse, on le sait ; M. Weingart n'a pas jeté sa poudre aux moineaux ; grande foule, grand succès.

Nous avons eu le plaisir dimanche, de passer quelques heures au West End en excellente compagnie, à excellente table, tout en écoutant une exécution dont bien des parties étaient des mieux réussies. La pluie d'hier a nécessairement beaucoup diminué le nombre des visiteurs, mais le monde qui était là a fait encore chaud accueil à l'orchestre de M. Porta.

Nous remarquons au programme de ce jour : *L'Enchanteresse*, ouverture, E. Marie ; *Bouquet de mélodies espagnoles*, Rolle ; ouverture de *Martha*, de Flotow ; *Old Madrid*, romance boléro, Trotère, solo de cornet par M. Armand Veasey ; *L'Invitation à la valse*, Weber ; *The Wrens*, polka, Dancere, solo de petite flute par M. Valois ; Sélection de motifs du *Prophète*, Meyerbeer ; Fantaisie sur *Rigoletto*, Verdi ; *A night in the tropics*, List ; le *Marche des diverds*, Desormes.

La Salsepareille d'Ayer guérit les affections du foie, les dérangements des femmes, les rhumatismes, et toutes les maladies du sang.

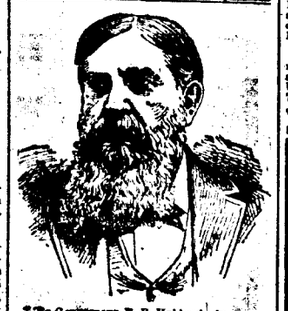

L'Ex-Gouverneur E. B. Hubbard, du Texas, ministre au Japon, sous l'administration Cleveland, écrit de Tyler, Texas, à la date du 16 août, au sujet de sa mère âgée comme suit : "En 1889 elle prit plusieurs bouteilles du King's Royal Germetuer et en éprouva un incontestable bien." Et souffrait d'indigestions et de dyspepsie et, si elle n'en fut pas entièrement guérie, elle en fut très sensiblement soulagée.

Le Dr O. P. Stark, d'Alexandrie Lne., a été guéri de l'asthme dont il souffrait depuis un mois passé. Ce paraît étrange mais c'est vrai, le Germetuer l'a guéri en une semaine.

J. J. Scruggs, de Sidon, Miss., dit : "Notre petite Elie, âgée de neuf mois se trouvait très affaiblie par l'été, mais le Royal Germetuer l'a engraissée prodigieusement. Nous croyons que c'est un grand remède.

Je souffrais d'indigestion et mon sang était empoisonné au point de me couvrir la face de taches. J'ai pris deux bouteilles du King's Royal Germetuer et fus guéri de toute mon mal."

THOS. G. HILL.

Nashville, Tenn., 31 Oct. 1891.

Notre remède est recommandé par des milliers de personnes bien connues ; et nous nous sommes encouragés à offrir que le Germetuer guérira radical: ment les Dyspepsie, Névralgie, Indigestion, Affections des intestins et du foie, Maux de tête, Constipation, Asthme, Maladie de la vessie et des reins, Maladies nerveuses telles que : Sciatique, Rhumatisme, etc., Fièvres, Hypocondrie, Hystérie, Insomnie et Débilité générale.

Le KING'S ROYAL GERMETUER est en vente dans toutes les pharmacies.

Prix : Un dollar la bouteille.

KING'S ROYAL GERMETUER CO., Atlanta, Géo.

American Public Health Association.

Cette grande Association Hygiénique, dont notre ami, le Dr Formento est le digne Président, a été organisée en 1872, par quelques savants, à vues larges et élevées, dans le but de réunir les principaux Hygiénistes du pays et de répandre dans le peuple les notions d'hygiène publique, capables de faider à améliorer les conditions sanitaires de chaque localité et à éloigner ou limiter les maladies contagieuses et infectieuses.

Cette association est aujourd'hui la plus nombreuse, la plus influente organisation de ce genre dans le monde entier. Elle compte plus de mille membres, presque tous médecins, ou y rencontre cependant des avocats, des ingénieurs, des *clergymen*, des officiers sanitaires, des professeurs, etc. Ils se trouvent répandus dans toutes les parties des Etats Unis, et déjà, en nombre *grand* nombre, en Canada et en Mexique. Grâce aux constants efforts de cette association, la question si importante de l'Hygiène Publique occupe aujourd'hui toute l'attention des Gouvernements et des citoyens ; sous sa puissante impulsion, il s'est organisé un grand nombre de Bureaux de Santé—d'Etat et de Municipalité—et d'Associations sanitaires auxiliaires ; partout, le nombre de publications sanitaires s'est considérablement augmenté, partout l'enseignement de l'Hygiène s'est généralisé et est devenu populaire.

Il est donc tout naturel que la prochaine réunion de cette association aimée et estimée de tous, attire l'attention de tous les journaux et éveille un intérêt général. C'est dans la ville de Mexico, le 29 novembre prochain, que se tiendra la vingtième réunion annuelle de notre grand congrès d'hygiène. C'est la première fois, croyons-nous, que nos hygiénistes, franchissant les frontières des Etats Unis vont tenir leurs savantes délibérations en pays étranger, chez nos voisins et amis, aussi sanieux que nous mêmes, du succès de cette grande œuvre de propagande Hygiénique. Aussi, le comité Mexicain d'organisation locale fait-il déjà les plus grands préparatifs pour recevoir dignement l'Association Américaine et assurer la réunion scientifique et sociale du meeting.

Chaque Etat de la République Mexicaine sera représenté au Congrès par des délégués spéciaux, ainsi que le gouvernement fédéral qui protègera concours le plus actif, le plus empressé au succès de l'entreprise.

Les Républiques de l'Amérique Centrale et du Sud, l'Ile de Cuba, les Antilles ont été invitées et ont promis de se faire représenter.

Nous savons que la question de la fièvre jaune y sera discutée par les hommes les plus compétents, les plus autorisés. Il est permis de croire, d'espérer que l'on parviendra à reconnaître les moyens d'éconiir les *foyers primitifs*, où prend naissance ce terrible fléau, à éviter les ravages de génie sanitaire, que réclame la science moderne pour purifier les ports de la Havane, de Vera-Cruz, etc., et faire disparaître ce danger sans cesse menaçant, ce cauchemar de la fièvre jaune, qui paralyse tout commerce, tout trait progrès, et empêche le développement des relations commerciales et industrielles, qui devraient exister entre ces ports et les Etats du Sud, la Nouvelle-Orléans notamment, débouché naturel, points d'exportation et d'importation le plus rapproché de ces pays là.

De grandes réceptions, des fêtes splendides seront offertes à nos délégués. On parle d'une *fête de nuit* merveilleuse que doit donner le Président Diaz dans son Château de Chapultepec. Les Mexicains font grandement les choses, et, sous le rapport social, comme sous le rapport scientifique, nous savons d'avance qu'ils tâcheront de se surpasser.

Espérons que notre Gouvernement, que nos concitoyens ne resteront pas en arrière, et que les invité au Mexique seront à la hauteur de leurs hôtes. C'est cette pensée, cette préoccupation qui a déjà eu au Docteur Formento, Président de l'Association, une circulaire préliminaire adressée aux Chefs de Département à Washington, aux Gouverneurs des Etats, aux Bureaux de Santé, à tous les membre marquants de l'Association, les engageant, en termes patriotiques, à ne pas se laisser devancer par nos amis du Mexique. Cette circulaire invite nos Autorités fédérales et d'Etat à se faire représenter au Congrès et prie instamment tous les membres de prendre une part active, par leur présence, par leurs travaux, à la prochaine réunion qui s'annonce d'une façon si brillante.

Nous savons de bonne source que déjà dans toutes les parties des Etats Unis, les compagnies de chemins de fer s'occupent d'organiser des trains spéciaux avec *sleepers, dining cars*, etc., à des prix très réduits. Il y aura aussi des excursions à prix réduits, par steamers de New York et de la Nouvelle-Orléans.

Nos *Home Members* n'auront donc aucune raison pour se refuser à eux et à leurs familles les jouissances, les douceurs d'une excursion au Jardin d'Amérique, au mois de novembre, la plus délicieuse époque de l'année dans ce pays privilégié.

Nous terminons en adressant à notre ami, le docteur Formento, nos plus sincères compliments pour cette nouvelle distinction, cet honneur qui lui a été conféré par des hommes éminents, honneur qui rejaillit sur son Etat, sur sa ville natale et dont il peut être fier à juste titre.

Fleuve et rivières.

Memphis, 25 juillet—Le fleuve a 24 pieds 2 pouces et baisse. Temps clair et chaud. Départs, steamer Arkansas City pour Natchez à midi ; City of Monroe pour St-Louis à 10 a m. ; Choctaw pour St-Louis à 4 a m.

Omire, 25 juillet—Le fleuve a 29 pieds 2 pouces et baisse. Temps clair et chaud.

Louisville, 25 juillet—La rivière stationnaire—5 pieds 7 pouces dans le canal. 3 pieds 9 pouces aux chutes. Temps clair et chaud.

Cincinnati, 25 juillet—La rivière a 8 pieds 8 pouces et baisse. Temps clair ; thermomètre 96.

Pausa.

Port Eads, 25 juillet. 6 p m.—Vent du sud ouest. Temps couvert et chaud. Arrivée à 5 a m. steamship Fethall, cap. Isaac Lamkin, de Port Limon. Départ à 10.30 a m. steamship Saltwater, capitaine McFarlane, de Bâtes à 2.30 p m. steamship Morgan, capitaine Otis, de Bluefields. Départ, steamship Excelsior pour New York.

Marchés.

Paris, 22 juillet—Les rentes 3 pour cent 96 francs 42 1|2.

Londres, 25 juillet, 4 p m.—Consols à la clôture 96 15|16 au comptant et 96 15|16 à terme.

Havane, 24 juillet—Or espagnol 247 1|2 à 247 3|4. Change calme. Sucre calme.

Havane, 24 juillet—Sucre—Le marché au sucre est calme. Il n'est fait très peu d'affaires cette semaine. Les cotes sont comme suit :

Sucre de mélasse regular to good polarisation 92 à 93 3|4 à $2 92 1|4 or par quintal. Mascovado fair à good refining 85 à 90 degrés polarisation $2 06 3|4 à $2 31 1|4 ; centrifugal, 96 à 96 degrés polarisation, en boucts, sacs et bottes, $2 17 7|8 à 3 00.

Stock en magasin à la Havane et à Matanzas, 26 bottes, 751,000 sacs et 1,250 boucts. Recettes du 14 au 20 juillet, 1,100 sacs et 99 boucts. Exportés durant la même temps, 5 bottes, 76,000 sacs et 179 boucts, dont le tout pour les Etats-Unis.

Rio Janeiro, 23 juillet—Café—First ordinary 13,900 reis par 10 kilos. Good ordinary 11,400 reis par 10 kilos. Recettes pendant la semaine 55,000 sacs ; achats pour le compte des Etats-Unis, 2,600 sacs ; expédié aux Etats-Unis 61,000 sacs ; stock —— sacs.

Santos, 23 juillet—Café—Good average 12,300 reis par 10 kilos. Recettes pendant la semaine 46,000 sacs ; achats pour les Etats-Unis 12,000 sacs ; expédié aux Etats-Unis, 7,000 sacs ; stock 98,000 sacs.

Bogel Drug Co.,

LIMITED,
RUE DU CANAL, 111,
Chimistes-Pharmaciens,
—Importateurs et marchands de—
Drogues pures, Médicaments de choix, Produits chimiques de première qualité,
PARFUMERIE ET ARTICLES DE TOILETTE FINS.
☞ Prescriptions de médecins remplies avec les plus grands soins et la plus scrupuleuse exactitude à des prix modérés.
☞ Dépôt d'eaux minérales des sources Vals, Epsom et Bartlette.
☞ Ordres de la campagne sollicités.
BOGEL DRUG Co., Limited,
RUE DU CANAL, 111.
Laboratoire, rue de Chartres, 67.
Stéde ☞

Pharmacie St-Cyr Fourcade

CANAL ET REMPARTS.

J. F. BELOU, Succ.

Dépôt de toutes Spécialités Françaises et Américaines. A vendre à prix réduits. Maison d'achat, Paris, 44, rue des Lombards. Téléphone 790.

Eau de Vichy et de Soda glacée.
Eau minérale.
Eau de Mission de L'Enfer.....0z 00
Crème " " par boîte.....1 50
Poudre " " " " 1 00
3 sacs—1 au Dim Mar Jeu

Le Clearing House de la Nlle-Orléans.—Nlle-Orléans, 21 juillet 1892.—Avis est par le présent donné que les Banques Associées fermeront leurs portes tous les samedis à midi, à partir du 13 août 1892, en vertu de la loi No 93 de la session législative de 1892.

THOS. C. ERENDON,
Président.

23 juil au 15 août—

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 26 juillet 1892.—Indications pour la Louisiane—Averse dans la partie est ; beau temps dans la partie ouest, vents du sud, plus chaud dans la partie ouest.

Température du 25 juillet 1892.
Thermomètre de R. & L. CLAUDEL, Opticiens, No 142 rue du Canal.
Entre Carondelet et Baronne.

	Fahrenheit	Centigrade
7 heures du matin.....	84	24
Midi.....	86	27
2 P. M.....	84	28
6 P. M.....	82	25

MARIAGES, NAISSANCES ET DÉCÈS.

Inscrits au Bureau de Santé dans les dernières 24 heures.

Mariages.

Henry Berlin à Mlle A. Ryan.
Joseph Kaufman à Mlle Catherine Weberschein.
Charles Friedel à Mlle F. Brown.
John R. Paragon à Mlle L. Parks.
Jordan F. W. Potter à Mlle Elizabeth Vick.

Naissances.

Mme J. W. Lawler, un garçon.
Mme William B. Pope, une fille.
Mme F. Maestre, une fille.
Mme J. Tessier, un garçon.
Mme H. Beauregard, une fille.
Mme S. H. Meyer, une fille.
Mme George Magnol, une fille.
Mme B. V. Smith, un garçon.
Mme Pascal Parsons, une fille.
Mme Philip Koehl, un garçon.
Mme Charles Fraser, une fille.
Mme G. H. Ferrera, un garçon.
Mme Simon Seiden, Jr., un garçon.
Mme Louis Artigue, un garçon.
Mme H. M. Rosenbaum, un garçon.
Mme A. Hammer, un garçon.
Mme W. F. Benevale, une fille.
Mme E. J. Kelley, une fille.
Mme G. C. Gordon, une fille.

Décès.

Mme Elizabeth Seal, 72 ans, enseignante des rues Tchoupitoulas et St James.
Mme D. Irene, 41 ans, 47 rue Toulouse.
Wilmie Burman, 6 ans, Gentilly-ter.
Patrick Scanlan, 62 ans, 132 rue Magnolia.
Caroline Evans, 40 ans, enseignante des rues Chartres et McCarty.
Philip Flynn, 54 ans, 404 rue Orléans.
Mary Lillian Adolph, 11 mois, 70 rue Thalia.

Ventes inscrites aux bureaux de l'auctionateur des aliénations :

Mme L. Perez à Mme B. Howell, trois terrains bornés par les rues Pitt, Jeannette, Arabella et Nashville, $2,200.

E. Thurma à Mlle C. Cook, un terrain borné par les rues Deuxième, Laurel, Troisième et Constance, $500.

P. Bahler à P. Hartnett, un terrain borné par les rues Patterson, Peter, Elmira et Chestnut, $1,250.

Mme M. Gallagher à H. Saliba, un terrain borné par les rues Verrett, Homer, Jackson et Franklin, $300.

Mme M. Gallagher à L. Kohlman, un terrain borné par les rues Homer, Franklin, Jackson et Monroe, $200.

Mutual Building and Homestead Association à A. Breedlove, un terrain borné par les rues Saint, Camp, Magazine et Robert, $2,000.

J. Hoffet als A J. Lally, un terrain borné par les rues Troisième, Quatrième, Fulton et Rousseau, $1,250.

E. Weber ins Mutual Building and Homestead Association, un morceau de terre borné par les rues Canal, Broad, Dorgenois et Donaue, $2,500.

H. Flood à M. Irwin, un terrain borné par les rues Tchoupitoulas, Première, Burgers et Water, $1,000.

Convention des Jardiniers.—Les membres de l'Association des Jardiniers ont célébré fort gaîment dimanche, le 17me anniversaire de la fondation de leur organisation. Ils sont arrivés en ville de tous les faubourgs et se sont réunis en leur local de la rue Bienville, d'où ils sont partis dans l'après-midi, musique en tête.

Ils ont paradé ainsi pendant plusieurs heures dans les principales rues et ont fait maintes haltes pour prendre, les rafraîchissements qui leur ont été offerts sur le parcours.

Le défilé était conduit par le grand marshall, M. Léon Artigues, assisté de MM. Alfred Grillet, L. Restropb, J. Tamban et M. J. Gerther.

Après la parade, on s'est rendu à Milneburg où était servi un magnifique banquet, autour duquel on s'est assis après avoir écouté le discours fort applaudi de l'orateur du jour, M. G. J Soniat, de Jefferson.

Au dessert, des toasts ont été portés par MM Sambola, Imbling et beaucoup d'autres membres et invités. Après le repas, on a dansé jusqu'à minuit.

L'association compte environ 100 membres et a pour officiers MM. J. H. Sambola, président honoraire ; F. M. Hetard, président ; J. Gutman, vice-président ; L. Kientz, trésorier ; Ph. Renther, secrétaire ; J. Pan, secrétaire aux finances.

La comité d'organisation était composé de MM. L. Kientz, F. Hetard, J. Roth, L. Fehling, G. Strobel, C. Zimmer, J. Dirmin, A. Sambola, John Parr.

Suicide.—Hier matin, à 8 heures, une femme âgée de 65 ans environ, en trouvant un nombre des passagers traverser le fleuve de la rive gauche à la rive droite, à bord du bac de la rue du Canal. Elle tenait à la main un pot en verre contenant un liquide blanchâtre dont elle a absorbé une certaine quantité et quelques instants plus tard, elle se jetait à l'eau après avoir bu ce qui restait.

Tout à coup, il sembla qu'elle fut prise de convulsions, et comme le mécanicien qui l'avait observée jusque là, s'approchait d'elle, elle se laisse glisser dans le fleuve. Une corde lui fut lancée, qu'elle refusa de saisir, et après avoir été entraînée pendant près de 200 yards, elle a été repêchée et mise dans un wagon de police qui est parti pour l'hôpital. Mais l'inconnue est morte en route et son cadavre a été déposé à la morgue. On pense qu'elle s'est empoisonnée avant de sauter pardessus bord.

Loi du dimanche.—Le comité nommé par la Fédération des travailleurs pour signaler les violations de la loi du dimanche a porté une accusation de violations de cette loi contre Mme Michel Lion, A. Gomez, Levy et Block et L. Goldstein. Le comité était assisté de M. Monnier, président de l'Union des commis de magasins.

Lawn Tennis.—La partie de Lawn Tennis annoncée par les membres du Club des Elks, a eu lieu dimanche à St-Bernard et a été favorisée par un temps magnifique, malgré l'excessive chaleur contre l'ardeur de laquelle les frais ombrages du parc de l'hab tation Guéringer offraient un délicieux abri. Pendant toute l'après midi, les joueurs infatigables ont fait se succéder les parties que suivaient de nombreux spectateurs, invités du club.

C'était plaisir, de voir ainsi jeunes filles et jeunes gens dans leurs frais costumes, luttant d'adresse et d'agilité dans le charmant cadre de verdure qui les entourait.

Les parties ont été très disputées et quelques joueurs se sont montrés de première force.

Le Club des Elks s'honore du reste du championnat de l'Etat. Pour lui faire honneur, la famille Guéringer, dont il était l'hôte, avait décoré sa résidence où fleurs, plantes, drapeaux et guirlandes étaient savamment disposés.

C'était une véritable fête, pendant laquelle des rafraîchissements variés ont été servis. Le soir, on a dansé avec entrain et quand le moment fut venu de se retirer est arrivé, on s'est séparé en faisant l'éloge de l'aimable hospitalité de la famille Guéringer et en se promettant de recommencer avant longtemps.

Les officiers du club sont : M. W. J. Ray, président ; M. A. Pilet, vice-président ; M. C. H. Odean, secrétaire et trésorier. MM. E. Jarrau, W. Michel et L. Nadon avaient charge des détails de la fête.

Incendie.—Hier matin, à 4 h, le feu a pris au coin de la rue St-Anne et Remparts, chez Jos. Macheca, propriéta